

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque Partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques, les avantages et les risques encourus au titre de cette opération.

Chaque Partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente opération par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'opération et ne s'en être pas remise pour cela à l'autre Partie.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Sud Rhône Alpes intervient comme Partie à la présente opération, et non comme conseil. Elle ne saurait être tenue responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre Partie sur les instruments financiers.

Chaque Partie déclare et atteste conclure cette opération en son nom propre et non en qualité de mandataire.

Toute projection, commentaire ou indication qui seraient fournis par l'une des Parties relativement aux coûts, taux de rendements, évolutions probables de cours seront purement indicatifs et ne sauraient constituer une évaluation ou une garantie ; chacune des Parties reconnaît que de telles informations peuvent être affectées par l'évolution des marchés ou de certaines hypothèses sur lesquelles elles sont fondées ; elles seront remises à titre d'élément comparatif et ne sauraient se substituer à la propre analyse de l'autre Partie.

Si nous avons convenu dans la Convention-Cadre FBF d'un accord tacite sur les modalités de l'opération, sans contestation de votre part dans les deux (2) jours, la Banque considèrera que vous avez donné votre accord. Si nous n'avons pas convenu d'un accord tacite, vous devez retourner votre accord par écrit selon les modalités convenues avec votre Banque (courrier ou mail) dans les délais prescrits ci-dessus.

Fait à ANNECY LE VIEUX, le 04/12/2024

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Sud Rhône Alpes

Par : JACOB BELLATO Nadine

Nom Société :

Par :



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
SUD RHÔNE ALPES

Société Coopérative à Capital Variable, agréée en tant qu'établissement de Crédit
Société de courtage d'Assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 476
N° individuel d'identification à la TVA : FR 694 02121 958
402 121 958 RCS GRENOBLE – Code APE 6419 Z
Etablissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Siège Social :

12 place de la résistance - cs20067
38041 Grenoble Cedex 9
Tél. : 04.76.86.70.70

SWIFT : AGRIFRPP839
www.ca-sudrhonealpes.fr